

Mercredi, le 18 novembre 2020

2020-11-18

Séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mercredi, dix-huit novembre deux mille vingt (18-11-2020) à dix-neuf heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon  
Siège N° 2 = Richard Viau  
Siège N° 3 = Claude Dupont  
Siège N° 4 = Claude Blain  
Siège N° 5 = Maxime Allard  
Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

Ordre du jour (suite)

- 1° TECQ 2019-2023 et Plan d'intervention ;
- 2° Soumission pour déneigement pour l'année 2020-2021 ;
- 3° Demande d'aide financière de Défi Handicap des Sources 2021 ;
- 4° Contrat de travail de l'officier municipal ;
- 5° Varia ;

#### **PROGRAMMATION TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023* ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et Habitation ;

POUR CES MOTIF, il est proposé par le conseiller Richard Viau  
Appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

202011-205

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

### **DÉNEIGEMENT DES COURS MUNICIPALES 2020-2021**

202011-206

Il est proposé par le conseiller Francis Picard  
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les membres du conseil acceptent de donner le contrat de déneigement aux Débroussailleurs GSL inc pour les cours suivantes : au poste incendie (l'entretien des portes inclus) au montant de 300 \$, à l'avant du centre communautaire au montant de 625 \$ et à l'arrière du centre communautaire jusqu'à égalité du garage de la propriété située au 1593 rue Principale au montant de 500 \$.

QUE les membres du conseil acceptent au nom des Loisirs de St-Adrien de donner le contrat de déneigement de la patinoire au montant de 840.00 \$.

Adoptée

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉFI HANDICAP**

202011-207

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse une contribution financière au montant de 350 \$ pour les activités estivales 2021.

Adoptée

**CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'OFFICIER MUNICIPAL**

202011-208

Il est proposé par le conseiller Francis Picard  
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les membres du conseil autorisent la signature des conditions de travail tel que modifié dans le projet de contrat de travail.

QUE le maire, Pierre Therrien soit autorisé à signer lesdits documents pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

202011-209

Le conseiller Maxime Allard propose que la session soit close à 19 h 30.

.....  
Maryse Ducharme, DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*

